

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FRIEDLAND THÉMATIQUE MEGATREND - Part A (FR0013433372)

Fonds commun de Placement géré par Sanso Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement :

Le fonds a pour objectif, en investissant dans les actions thématiques à hauteur de 60% minimum de l'actif net, de délivrer, sur un horizon de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice composite 60% MSCI World (ND) + 40% €STR capitalisé.

Pour atteindre son objectif, l'OPCVM s'expose de manière discrétionnaire et flexible aux marchés d'actions internationales, obligataires, de matières premières et monétaires. L'exposition nette aux marchés actions – de façon directe ou indirecte via des investissements en OPC ou ETF – pourra varier de 40% à 100% de l'actif net. Cette exposition pourra se faire dans tous secteurs d'activité, sur toutes zones géographiques et sur tout type de capitalisation. La zone géographique d'intervention de l'OPCVM sera internationale et pourra en conséquence porter sur des marchés émergents, jusqu'à 100% de l'actif net de l'OPCVM.

Les investissements dans les marchés d'actions pourront être réalisés dans toutes zones géographiques, dans tous secteurs d'activité et également dans des fonds thématiques.

Pour répondre aux grands enjeux de la transition énergétique et de la croissance démographique, le fonds sera investi à hauteur minimum de 60% de l'actif net dans les thématiques suivantes : la gestion des ressources naturelles, l'alimentation, l'éducation, le vieillissement de la population, l'urbanisation, les infrastructures, la numérisation, la technologie, la robotique. Ces thématiques se retrouvent entre autres au cœur des secteurs économiques suivants : l'énergie, les matériaux, l'industrie, la consommation cyclique et non cyclique, la santé, les technologies de l'information, l'immobilier et les services aux collectivités locales. Les sociétés peuvent appartenir aux secteurs ou aux thématiques dès lors que 20% minimum de leur chiffre d'affaires est lié directement au secteur ou à la thématique et que par ailleurs la part restante du chiffre d'affaires n'est pas en contradiction avec le secteur ou la thématique. Ce seuil de 20% fait partie des critères passés en revue par la société de gestion lors de l'analyse et la sélection des supports d'investissement.

La part du fonds qui n'est pas investie en supports 'actions' pourra être exposée aux marchés de taux d'intérêt (obligataires ou monétaires) dans la limite de 0% à 40% de l'actif net et pourra porter sur des titres émis par des émetteurs privés ou publics sans contrainte de notation. Le FCP pourra être exposé, jusqu'à 20% de son actif net, aux marchés de taux à haut rendement (titres spéculatifs à haut rendement émis par des émetteurs privés et publics).

Le FCP pourra investir jusqu'à 100 (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) de l'actif net en OPC. L'exposition aux devises autres que l'Euro pourra représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds, ce risque de change pouvant être couvert par le biais de produits dérivés, mais pas de façon systématique.

La société de gestion met en œuvre une gestion discrétionnaire qui s'appuie sur une analyse fondamentale et quantitative. Le processus de gestion combine trois principaux moteurs de performance, qui sont l'allocation d'actifs, la sélection et allocation de thématiques d'investissement et la sélection d'OPCVM et FIA. Aucune des thématiques d'investissement n'est structurellement privilégiée mais certains choix ponctuels sont réalisés selon les anticipations de la société de gestion de portefeuille. Pour chacune des thématiques d'investissement, ces anticipations se basent notamment sur l'analyse du contexte économique et de marché, des fondamentaux de la thématique et des niveaux de valorisation de la thématique. Les investissements du fonds seront effectués sur les instruments financiers suivants (en % de l'actif net) : jusqu'à 100% en OPC, mais également en OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre 10% de l'actif net du Fonds au moyen d'investissements en OPC, notamment en OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). Le fonds pourra également intervenir sur les instruments financiers à terme : des dérivés (futures et options) négociés sur des marchés réglementés à titre de couverture et d'exposition, en conformité avec les limites de risque et la stratégie de gestion.

Le Fonds relève de l'article 6 du Règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), c'est -à-dire qu'il ne promeut pas caractéristiques environnementales et/ou sociales (ESG).

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'exposition globale maximum du FCP sera de 200% de l'actif net.

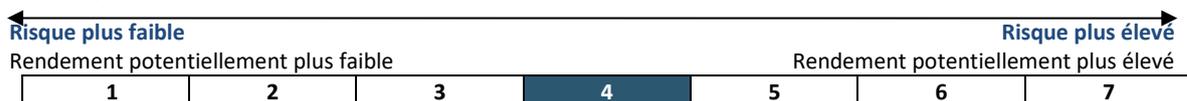
Le fonds pourra recourir aux opérations de change à terme et aux swaps de devises pour couvrir le risque de change.

SANSO Investment Solutions s'appuie sur les conseils de CIF Farnault Investissements dans l'implémentation et le suivi du portefeuille du fonds mais garde seule la prise des décisions d'investissement.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis.

Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 10 heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :



La prépondérance de l'exposition aux marchés actions, ainsi qu'aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur.

L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB- entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

- Risque lié aux instruments financiers à terme : l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification à la hausse comme à la baisse des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur l'exercice précédent	
Frais courants	3.06% TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

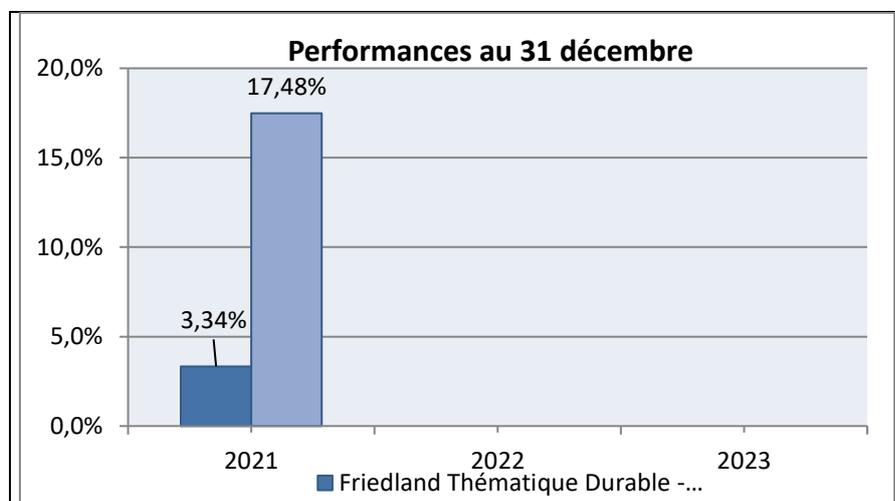
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.

*Les frais courants comprennent les frais de gestion financière, les frais administratifs externes (dépositaire, comptable, CAC...), les frais liés au conseil d'investissement, les commissions de mouvement, les frais de gestion indirects. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.sanso-is.com

Performances passées



• Sources Bloomberg Sanso IS

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 02/04/2020

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet www.sanso-is.com. Le prospectus et les derniers documents d'information périodiques réglementaires de cette part sont également disponibles dans les mêmes conditions.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Le Conseiller en Investissements Financiers Farnault Investissement accompagne SANSO IS en qualité de Conseiller.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

Le fonds est un fonds de partage.

Politique de dons : les bénéficiaires retenus pour le partage des frais de gestion sont soit des associations de protection de l'enfance, d'accès à l'éducation, soit de défense de l'environnement et de protection des océans : l'Association Française d'Agroforesterie.

Les modalités de versement du don : la société de gestion versera annuellement, sous forme de don aux associations choisies, un pourcentage des frais de gestion – selon les parts – qu'elle perçoit (équivalent à 0,2% de l'actif net). Ce mécanisme n'ouvrira pas droit à des avantages fiscaux pour les porteurs de parts mais la Société de gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt conformément aux modalités prévues au Code général des Impôts.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/07/2022**.